



Saint Mathurin – Les Sables d'Olonne

Horaires valables jusqu'au 02/07/2027 inclus.

Matin – Du lundi au vendredi [en période scolaire]

N° du car	141	142	143	142
ROUSSELIERE	07:10	x		
SAINT-MATHURIN - AVENUE DE NANTES	07:20	07:20	07:20	08:15
SAINT-MATHURIN - EGLISE*	07:25	07:25	07:25	08:20
SAINT-MATHURIN - AVENUE DES SABLES	07:27	07:27	07:27	08:22
TABARLY	-	-	07:40	-
SAINTE-MARIE DU PORT	-	07:42	-	08:40
PAUL LANGEVIN / VALERE MATHE	-	07:46	-	08:43
SAVARY DE MAULEON	-	07:50	-	08:45
HOTEL DE VILLE	07:50		-	08:50
BOURGENAY	07:53		07:55	
JEAN MONNET	08:02			
AMIRAL	08:05			

*Saint-Mathurin - Eglise : situé derrière l'église.

☐ Arrêts de descente : pour descendre à l'un de ces arrêts, informez le conducteur en montant.

Inscription obligatoire chaque année sur les lignes 6 à 15 :

Déjà inscrits l'année précédente ou non, vous devez inscrire vos enfants entre le 1^{er} avril et le 14 juillet inclus. Vous recevrez ensuite un mail de confirmation indiquant les numéros des cars à emprunter en fonction de son arrêt de départ et d'arrivée.



Les Sables d'Olonne – Saint Mathurin

Horaires valables jusqu'au 02/07/2027 inclus.

Midi – Mercredi [en période scolaire]

N° du car	142	144	123
AMIRAL			12:25**
JEAN MONNET			12:27**
HOTEL DE VILLE	12:15	12:10	-
BOURGENAY	12:17	12:15	-
SAVARY DE MAULEON	12:20	-	-
PAUL LANGEVIN / VALERE MATHE	12:25	-	-
SAINTE-MARIE DU PORT	12:30	-	-
TABARLY	12:35	-	-
ROUSSELIERE	12:42	12:27	-
SAINT-MATHURIN - AVENUE DES SABLES	12:45	12:30	13:00
SAINT-MATHURIN - MAIRIE	12:47	12:32	13:05
SAINT-MATHURIN - AVENUE DE NANTES	12:49	12:34	13:10

☐ Arrêts de descente : pour descendre à l'un de ces arrêts, informez le conducteur en montant.

****12H25 Amiral et 12h27 Jean Monnet : indiquez votre arrêt de descente au conducteur à la montée. En fonction des demandes, ce car dessert successivement : Saint-Mathurin, L'Île d'Olonne puis Vairé.**

Inscription obligatoire chaque année sur les lignes 6 à 15 :

Déjà inscrits l'année précédente ou non, vous devez inscrire vos enfants entre le 1^{er} avril et le 14 juillet inclus. Vous recevrez ensuite un mail de confirmation indiquant les numéros des cars à emprunter en fonction de son arrêt de départ et d'arrivée.



Les Sables d'Olonne – Saint Mathurin

Horaires valables jusqu'au 02/07/2027 inclus.

Soir – Lundi, mardi, jeudi et vendredi [en période scolaire]

N° du car	132	142	141	142	142
AMIRAL			16:55*		
JEAN MONNET			17:10*		
HOTEL DE VILLE	16:32		-		
BOURGENAY	16:40	16:35	-		
SAVARY DE MAULEON	-	-	-	17:32	18:10
PAUL LANGEVIN / VALERE MATHE	16:37	-	-	17:36	18:15
SAINTE-MARIE DU PORT	-	-	-	17:43	18:18
TABARLY	-	-	17:22*	17:41	18:20
ROUSSELIERE	16:43	16:48		17:48	-
SAINT-MATHURIN - AVENUE DES SABLES	16:47	16:51		17:50	18:30
SAINT-MATHURIN - MAIRIE	16:49	16:53		17:52	18:32
SAINT-MATHURIN - AVENUE DE NANTES	16:51	16:54		17:53	18:34

*16h55 Amiral et 17h10 Jean Monnet : prendre le car n°141 desservant Complexe Aquatique, Croix Blanche, Nouettes, L'Île aux Enfants, Gativelles, Thyssalines, Tabarly et d'autres arrêts. Descendre à Tabarly pour prendre le car n°142. Voir mail Transports scolaires
- Numéros de cars à mémoriser.

☐ Arrêts de descente : pour descendre à l'un de ces arrêts, informez le conducteur en montant.

Inscription obligatoire chaque année sur les lignes 6 à 15 :

Déjà inscrits l'année précédente ou non, vous devez inscrire vos enfants entre le 1^{er} avril et le 14 juillet inclus. Vous recevrez ensuite un mail de confirmation indiquant les numéros des cars à emprunter en fonction de son arrêt de départ et d'arrivée.